

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 24 avril 2026  
Délibération n°2026-23**

L'an deux mille vingt six, le 24 avril, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE et Elodie VALEYRE.

Absents : Jean-Christophe PRORIOI et Gilles TRONCHON

Procurations : Jean-Christophe PRORIOI à Romain PRADE et Gilles TRONCHON à Gilles KACZMAREK

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 10 avril 2026.

**Objet : Budgets : instruction : nomenclature M57 : virement de crédits.**

Le Maire rappelle que la nouvelle nomenclature comptable M57 permet de prévoir un virement de crédits de chapitre à chapitre. Le Maire propose, comme l'an passé, de fixer pour chaque section :

- ✓ en fonctionnement de chapitre à chapitre un taux maximum de 7.5% (sauf chapitre 012 charges de personnel)
- ✓ en investissement de chapitre à chapitre un taux maximum de 7.5%.

Ces mouvements feront l'objet d'une décision modificative budgétaire par virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de fixer à 7.5% le taux maximum de virement de crédits pour le budget principal de la commune et le budget annexe de la Maison partagée.

La secrétaire,



Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **29 AVR. 2026**  
et publication le **29 AVR. 2026**